

Préparer les indicateurs de l'entretien de maîtrise professionnelle, pour la branche ECLAT (à distance)

THEMATIQUE : Ressources humaines

Présentation

L'Avenant n°182 instaure un nouveau rendez-vous obligatoire entre employeur et salarié, tous les 4 ans à partir de la date d'embauche du salarié, pour évaluer le renforcement de la maîtrise professionnelle du salarié dans son poste, sur la base de 3 indicateurs conventionnels.

Cette formation permet d'anticiper et préparer ces nouveaux entretiens périodiques, en explorant des éléments pour comprendre le sens et l'enjeu de ces nouveaux suivis pour l'employeur et le salarié, ainsi que des supports de construction des indicateurs servant de base à l'évaluation.

Le + de la formation

Des outils de suivi pragmatiques, transposables dans sa structure.

Objectifs

- Alimenter la réflexion sur la Gestion des RH en partant d'une obligation conventionnelle.
- Identifier les principaux enjeux de cette nouvelle disposition.
- Renforcer les savoir-faire pour préparer le suivi et les entretiens à venir.

Contenu du programme

I - Identifier les implications pour la structure

- Les enjeux en termes de gestion des ressources humaines
- Quels sont les personnels concernés ?
- Quel calendrier mettre en place ?

II - Préparer les indicateurs

- Utiliser les outils existants :
 - Fiche de poste
 - Plan de développement des compétences
 - Livret de parcours professionnel du salarié
- Bâtir les supports : tableaux d'évaluation des 3 critères et grille d'analyse

III - Remplir ses obligations de communication et d'information

- Communication transparente au CSE et/ou au personnel

Échanges questions/réponses

Cette formation nécessite un travail personnel à effectuer en intersession.

La formation est conçue en partenariat avec :



PUBLIC

Directeur-trices, Responsables RH, Administra-teur-trices

PREREQUIS

Assumer la fonction employeur et gérer du personnel salarié.

METHODES PEDAGOGIQUES ET SUPPORTS

- La formation associe les aspects théoriques, méthodologiques et une approche pratique : les échanges sont basés sur la pratique professionnelle des participants.
- Des outils support sont remis, permettant de transposer les éléments au retour dans la structure.

INTERVENANT

Consultant formateur spécialisé en ressources humaines, notamment dans l'économie sociale et solidaire.

DUREE : 1,5 jour (soit 10h30)

MODALITES

Formation à distance. La formation requiert un ordinateur avec webcam et micro, et une bonne connexion internet.

COUT DE LA FORMATION

Tarifs 2023 :

- Adhérent : 600 € TTC/personne
- Non-adhérent : 675 € TTC/ pers.

Tarifs 2024 :

- Adhérent : 682,50 € TTC/ pers.
- Non-adhérent : 750 € TTC/ pers.